



Spécial

COMMISSION
TOUS LES LIEUX D'AFFECTATION

Jours fériés pour l'année 1989

2	janvier	-	lundi
23	mars	-	jeudi saint
24	mars	-	vendredi saint
27	mars	-	lundi de Pâques
1er	mai		Lundi, fête du travail
4	mai	-	jeudi Ascension
5	mai	-	vendredi, lendemain de L'Ascension
9	mai		mardi (anniversaire de la déclaration du Président Robert SCHUMAN)
15	mai	-	lundi Pentecôte
21	juillet	-	vendredi - fête nationale belge
15	août	-	mardi - Assomption
1er	novembre	-	mercredi - Toussaint
2	novembre	-	jeudi - Fête des Morts
23	décembre		samedi)
	au		5 jours
30	décembre)
TOTAL : 18 JOURS.			

LUXEMBOURG : Mêmes jours que Bruxelles sauf le 21 juillet 1989 qui est remplacé par le vendredi **23** juin 1989, fête nationale luxembourgeoise.

Le travail reprendra normalement le mercredi 3 janvier 1990.